

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITE DE MARSTON CANTON

---

**Avis public d'entrée en vigueur**

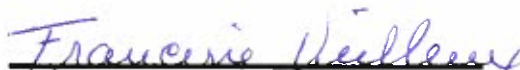
---

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors de la séance du conseil tenue le 1<sup>er</sup> février 2021, le conseil de la Municipalité de Marston Canton a adopté le règlement 2021-41 *Règlement pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2021 et pour fixer les conditions de perception.*

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À MARSTON-CANTON, LE 3 FÉVRIER 2021

  
FRANCINE VEILLEUX, directrice  
générale et secrétaire-trésorière

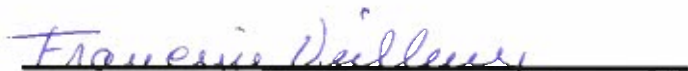
---

**Certificat de publication**

---

Je, soussignée, FRANCINE VEILLEUX, directrice générale et secrétaire trésorière de la Municipalité de Marston Canton, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 8h30 et 16h30 le 1<sup>er</sup> jour de février 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 1<sup>er</sup> février 2021.

  
FRANCINE VEILLEUX, directrice générale et  
secrétaire trésorière